

DECISION PORTANT SIGNATURE DE L'AVENANT 2 au Marché 19M03 Edition du magazine d'information municipale – Lot 2 Impression offset feuille à feuille

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 donnant délégation à M. Le Maire,

Vu la décision n°19_64 du 2 mai 2019 portant attribution du marché au Groupe des imprimeries Morault,

VU la décision n°21_66 du 18 mai 2021 portant signature de l'avenant 1,

Considérant que suite à une demande importante de hausse du prix du marché par la société, il a été convenu de modifier le grammage de l'ensemble des pages du magazine afin de limiter cette hausse,

Considérant qu'il est prévu que la couverture et l'agenda soit réduit à un grammage de 115 grammes et les pages intérieures à 70 grammes,

Considérant le projet d'avenant,

Considérant le Budget Municipal,

DECIDE

Article 1 : de signer un avenant avec le groupe des Imprimeries Morault afin de modifier le grammage des pages du magazine municipal :

Prix après avenant 1 : 4000 € HT

Prix modifié avec avenant 2 : 4600 € HT

Ces modifications seront valides à compter du magazine de novembre 2022. Les autres clauses du marché demeurent inchangées. Le montant maximum annuel du marché reste inchangé.

Article 2 : dit que les dépenses afférentes à ce dernier sont inscrites au budget de la ville sur les imputations correspondantes.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts de Seine,
- Madame la Trésorière Municipale,
- La société attributaire.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le

24 OCT 2022

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le 24 OCT. 2022

Publication/Affichage le 26 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation

L'Agent Autorisé

par délégation K. Falho



Laurent VASTEL
Maire



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 2 au marché 19M03 Edition du magazine
d'information municipale – Lot 2 Impression offset feuille à feuille**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie de Fontenay-aux-Roses
75 rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses

B - Identification du titulaire du marché public

Groupe des imprimeries Morault
2 avenue Berthelot
Zac des Mercières BP 60524
60205 COMPIEGNE Cedex

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Marché 19M03 Edition du magazine d'information municipale Lot 2 Impression offset feuille à feuille

■ Date de la notification du marché public : 14/05/219

■ Durée d'exécution du marché public : Le contrat est conclu pour une durée de **12 Mois** à compter du **18 mai 2019**, reconductible tacitement 3 fois pour une durée de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

■ Montant initial du marché public :

- Montant minimum HT : sans
- Montant maximum HT : 70 000 € HT

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de modifier le grammage des pages du magazine afin de limiter la hausse des prix du contrat de la pâte à papier et des fluides qui impactent la société.

Réduction de 135 à 115 grammes pour la couverture et l'agenda.
Réduction des pages intérieures de 80 à 70 grammes.

Ces modifications seront valides à compter du magazine du mois de novembre.

Couverture 4 pages

Papier : Couché 1/2 mat 115 gr

Intérieur 32 pages

Papier : Couché Perlen 1/2 mat
70 gr

Encart 8 pages

Papier : Couché 1/2 mat 115 gr

13 500 brochures 4+32+8 pages 4 600,00 € HT

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
 (Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Le prix unitaire de l'impression est modifié (+ 600 € HT) soit une estimation de 2.31% pour les magazines restants mais le montant maximum HT annuel reste inchangé.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Grégoire Morault, Président		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Fontenay aux Roses, le

Signature
 Laurent VASTEL, Maire Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Publié le



ID : 092-219200326-20221024-DCM22_159-CC